

les vins ont été bien faits, rendus à leur fermentation tertiaire, alors il n'y a aucun inconvénient à craindre.

Quoi qu'il en soit, mettons-nous sur nos gardes quant à la critique que va soulever la fabrication du vin avec le raisin sauvage et la culture de cette vigne.

Des personnes de mes connaissances désirant le succès de la chose, et étonnées de la qualité du vin de raisins sauvages, me disaient un jour : Ne donnez donc pas à votre vin le nom de St-Jérôme, si vous voulez réussir.

En effet, dans un sens, elles avaient peut-être raison, connaissant le défaut d'un grand nombre d'entre nous de ne pas aimer ce qui nous appartient.

Il me semble pourtant que l'on devrait pousser le patriotisme jusqu'à la piété. Est-ce que l'on n'est pas aussi bien sous le patronage de S. Jérôme que sous celui de S. Michel et de St. Raphaël ? Ne serait-ce pas une ingratitude envers Celui qui nous a donné des patrons que de ne pas faire de ceux des nôtres pour prendre ceux des autres pays ? Que diriez-vous de celui à qui on aurait donné quelque chose de bon, s'il le mettait de côté pour prendre la même chose d'un étranger ? Votre étonnement, sans doute, serait bien légitime. Si vous négligez votre terre pour cultiver celle de votre voisin, alors vous perdrez le droit de vous plaindre quand votre voisin sera riche et que vous serez pauvre.

Soyons donc justes envers notre pays ; si nous le traitons bien, il nous rendra au centuple ce que l'on aura fait pour lui. Je veux parler au point de vue général et non au point de vue individuel, car nous avons vu souvent les peuples s'enrichir d'une découverte lorsque l'inventeur de cette découverte est mort pauvre.

La justice n'est pas toujours de ce monde de même que pour les saints du ciel, qui ne sont canonisés qu'après leur mort.

Montréal, 1889.